

Installations d'assainissement, une aide financière de l'agglo



En mai 2022, la communauté d'agglomération Val Parisis a signé avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie une convention de mandat permettant d'octroyer une aide financière aux propriétaires pour les travaux de mise en conformité de leurs installations d'assainissement.

▼ Contenu

La mise en conformité des installations d'assainissement, et notamment les branchements aux collecteurs publics, est une obligation réglementaire nationale et locale. Tous les propriétaires d'un bien situé sur les communes de Beauchamp et des autres communes de la Communauté d'Agglomération Val Parisis désirant mettre aux normes leurs installations d'assainissement sont potentiellement éligibles à ce dispositif.

Pour la mise en conformité du branchement des eaux usées, ou la suppression d'une fosse septique pour raccordement du bien au réseau public, le montant maximal de la subvention attribuable est de 4 200 €, plafonné au montant réel des travaux. Pour la déconnexion des eaux pluviales du réseau public et leur rejet à la parcelle, le montant maximal de la subvention attribuable est de 1 000 €, plafonné au montant réel des travaux.

Plus d'information sur le site internet de la CAVP : valparisis.fr